

Pendant que nous négocions de bonne foi, nous fiant à vos vaines promesses d'appui, le ministère des Affaires indiennes appliquait unilatéralement pour l'année 1983-1984 un plan de dépenses qui compromet cruellement une partie essentielle des services aux Indiens déjà mal financés...

**Mme le Président:** A l'ordre.

\* \* \*

[Français]

### L'AGRICULTURE

#### LES CONSÉQUENCES DE LA TAXE-ASCENSEUR POUR LES AGRICULTEURS DU QUÉBEC

**M. Marcel Dionne (Chicoutimi):** Madame le Président, il y a quelque temps prenait naissance au Québec un mouvement de coalition pour protester contre un document de travail que l'honorable ministre des Transports (M. Pepin) avait déposé, en disant de la part du ministre de l'Agriculture du Québec qu'on voulait protéger la survie de l'agro-alimentaire au Québec.

Madame le Président, il existe une taxe-ascenseur imposée sur le prix de l'énergie au Québec, laquelle a rapporté au gouvernement du Québec la somme d'environ 900 millions de dollars. On sait également que l'agro-alimentaire au Québec représente environ 25 p. 100 de toute l'activité économique. Ceci veut dire que des dizaines de millions de dollars ont été soutirés des producteurs agricoles afin de payer cette taxe-ascenseur. A mon avis, madame le Président, il serait beaucoup plus important de se soucier de ces taxes-ascenseurs qui contribuent à appauvrir l'agriculteur du Québec beaucoup plus que n'importe quel autre agriculteur canadien, étant donné cette forme de taxe qui, à mon avis, est complètement malhonnête envers les producteurs agricoles du Québec.

\* \* \*

[Traduction]

### LES DROITS DES AUTOCHTONES

#### LA SITUATION DES FEMMES AUTOCHTONES SELON L'ACCORD CONSTITUTIONNEL

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Madame le Président, les leaders autochtones ont quitté Ottawa la semaine dernière en pensant que la conférence constitutionnelle avait au moins permis de créer un nouvel esprit de coopération et de confiance entre le gouvernement et les peuples autochtones. On peut imaginer leur horreur quand ils ont découvert que le ministre de la Justice (M. MacGuigan) et d'autres fonctionnaires les avaient délibérément trompés en ne modifiant pas le texte de l'accord pour y reconnaître le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes autochtones comme il l'avait promis.

Certains ministres provinciaux de la Justice ont bien essayé lors d'une réunion mardi soir d'en changer le libellé. De son côté, le ministre fédéral de la Justice a eu beau en faire la promesse aux leaders autochtones le lendemain après-midi, le texte de l'accord final remis aux peuples autochtones à la fin de la conférence n'avait pas été modifié. Le texte de l'amendement à la constitution reconnaît les droits des autochtones et l'égalité entre les hommes et les femmes autochtones tels qu'ils existent actuellement. Chacun sait que le législateur en vigueur

### Questions orales

et la loi sur les Indiens pénalisent les femmes autochtones. En conséquence, le nouvel accord n'a aucune valeur. L'accord sur lequel tous les participants s'étaient entendus a été délibérément et unilatéralement modifié par le gouvernement pour servir ses intérêts propres.

D'où qu'ils soient, tous les Canadiens ont droit de s'attendre que des fonctionnaires du gouvernement montrent l'exemple sur le plan moral. Le ministre et le gouvernement devraient avoir honte d'avoir trahi, et les ministres provinciaux, et les peuples autochtones.

\* \* \*

### QUESTIONS OUVRIÈRES

#### PLAIDOYER POUR LES CHÔMEURS

**L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Madame le Président, je reconnais volontiers que je me suis pas mal remué les méninges depuis que j'ai commencé à participer aux délibérations de la Chambre des communes il y a plus de 40 ans. Et même avant, j'ai participé déjà de façon active pendant plus de dix ans à la vie politique du pays. Je parle donc de la vie politique qui existe au Canada depuis les cinquante dernières années. Je trouve que nous n'avons pas perdu tout à fait notre temps. Nous avons fait d'importantes percées dans le domaine des prestations de la sécurité de la vieillesse, de la santé, des allocations familiales et ainsi de suite. Nous avons fait des choses dont nous pouvons être fiers, mais dans d'autres domaines nous avons constamment essuyé des revers.

Il existe des gens au Canada qui n'ont pas d'emploi, qui ne participent pas à l'essor social de notre pays. Nous devons changer cela, en faire un de nos objectifs, de sorte que la vie vaille vraiment la peine d'être vécue au Canada. Nous devons agir. Et maintenant, madame le Président.

**Des voix:** Bravo!

### QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### QUESTIONS OUVRIÈRES

#### LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

**M. Tom McMillan (Hillsborough):** Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. D'après une communication téléimprimée de la Presse canadienne qu'on vient de me remettre il y a quelques minutes, le ministre a déclaré aujourd'hui aux chefs des associations nationales d'étudiants qu'il ne peut leur laisser que peu d'espoir vu le chômage généralisé qui règne chez les jeunes d'un océan à l'autre: «Les étudiants peuvent compter que cela n'a pas fini de durer, l'augmentation du chômage.»

Puisqu'il y a 600,000 Canadiens de 15 à 24 ans en chômage et que 600,000 autres vont être déversés par nos établissements d'enseignement sur un marché du travail peu accueillant, donne-t-il à entendre par la phrase que je viens de citer que le gouvernement ne va rien prévoir dans son prochain budget pour s'occuper d'un problème majeur si lourd de conséquences en ce moment pour le pays?